Régime harmonisé pour la sécurité des navires de pêche de 24 mètres ou plus

1996/0168(SYN) - 26/02/1997

La commission des transports a adopté à l'unanimité le projet de résolution législative portant avis favorable du Parlement sur la proposition de directive sur l'établissement d'un régime harmonisé pour la sécurité des navires de pêche de 24 mètres ou plus, qui est la réponse communautaire aux initiatives prises par l'organisation Maritime Internationale (Convention et Protocole de Torremolinos).Le rapporteur, M. Le Rachinel (NI,F), n'a pas présenté d'amendement, estimant que la Commission avait réussi un bon équilibre entre les exigences d'harmonisation des normes de sécurité, de concurrence loyale et de protection d'un secteur professionnel fragile. Cela a sans doute influencé les réactions presque unanimes et très positives de toutes les parties concernées, syndicats des pêcheurs et des armateurs.